

- Efficience Santé au Travail – page Internet « *Efficience Santé au Travail, partenaire de la charte ESPER pour la prévention des conduites addictives* »
(<https://www.efficience-santeautravail.org/2021/11/efficience-sante-au-travail-partenaire-de-la-charte-esper-pour-la-prevention-des-conduites-addictives/>)

C'est quoi ESPER ?

Le dispositif ESPER « Les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument » répond à la nécessité de **briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel** pour la prévention des conduites addictives, qu'elles soient liées à des consommations ou à des comportements.

ESPER représente une véritable **démarche d'engagement et de responsabilité pour toute organisation employant du personnel**.

Le dispositif se structure autour d'une **charte** et prévoit l'animation et la valorisation du réseau des signataires ainsi que la mise à disposition de tous les outils **pour mettre en place une démarche cohérente de prévention collective et individuelle**.

La Charte ESPER se structure autour de quatre engagements :

- Définir un projet global de prévention des conduites addictives dans le cadre de la promotion de la santé au travail ;
- Instaurer le dialogue et créer un climat de confiance ;
- Mettre en œuvre une démarche de prévention non-stigmatisante, respectant la dignité des personnes ;
- Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle.

Le dispositif est porté par la **mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)** et ses partenaires dont Efficience Santé au Travail.

Vous retrouverez ci-dessous la charte ESPER.